



ETRAL
TRAVAUX PUBLICS
Réseaux - Génie Civil - Terrassement - Services



Z.A. La Charbonnière
Petit Cœur
73260 LA LÉCHÈRE
Tél. 04 79 22 58 47
Courriel : info@etral.fr

Mairie d'Aime La Plagne
1 112 Avenue de la Tarentaise
73210 AIME-LA-PLAGNE

A l'attention de Monsieur Alain VINCENT,
Commissaire enquêteur

La Léchère, le 12 octobre 2021

Objet : observations sur l'enquête publique Société CMCA

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à porter à votre connaissance l'importance des carrières en Tarentaise afin d'assurer un approvisionnement local en matériaux, élément essentiel pour le secteur du BTP.

En effet, le dynamisme économique de notre territoire doit s'accompagner de ressources locales afin que les donneurs d'ordres publics et les investisseurs privés puissent aménager le territoire, entretenir les réseaux routiers, construire, développer les activités économiques, et maintenir le patrimoine existant.

La société ETRAL, située à La Léchère, intervient dans tout type de chantier de terrassement, de génie civil, de réseaux divers et de prestations de services aux collectivités territoriales du secteur des 3 Vallées.

CMCA constitue un fournisseur essentiel pour les matériaux tels que la grave 0/14, les enrochements, le sable pour l'enrobage de canalisations... ETRAL s'est historiquement dotée d'une centrale à béton dont les granulats nécessaires à la production des 500 à 1000 m³ annuel de béton sont issus de cette carrière. Je tiens à préciser que la composition des agrégats de la Villette permet de concevoir un dosage de béton optimisé avec une réduction de la quantité de ciment, composant présentant un bilan carbone très défavorable, ce que les matériaux d'autres carrières ne permettent pas.

De plus, durant l'hiver dernier, afin de prévoir l'activité de l'année 2021, ETRAL a reconstitué son stock d'enrochements à hauteur de 1 000 tonnes. Faute de pouvoir se fournir auprès de la carrière de Villette, l'entreprise a été contrainte de s'approvisionner depuis la commune d'Izernore située dans le département de l'Ain, soit à 200 km du siège social de l'entreprise. Il ne me paraît pas

cohérent de pourvoir aux besoins de la Tarentaise à une telle distance alors que des installations de production de matériaux de qualité, élaborés par une entreprise compétente, sont présents à proximité immédiate des chantiers.

A l'heure actuelle, toute entreprise du BTP se doit de recycler, concasser, cribler les matériaux issus de déblais de terrassement afin de les réutiliser sur un même chantier ou sur un autre site. Alors que cette pratique est ancrée dans le fonctionnement d'ETRAL, elle ne permet pas de répondre à toute la diversité de qualité d'agrégats exigée sur les chantiers.

Outre le surcoût engendré par le transport des matériaux, l'impact écologique doit nécessairement être pris en compte dans les politiques d'aménagement de notre territoire afin de disposer de matières premières locales dès que cela est possible.

Je suis donc favorable au renouvellement de l'autorisation et à la modification des conditions d'exploitation de la carrière de Villette au profit de CMCA, poursuite d'activité qui doit se conduire dans le respect des riverains, de la faune et de la flore tel qu'en témoigne le dossier soumis à enquête publique.

Conscient de la nécessité d'assurer un développement pérenne de la Tarentaise tout en assurant un environnement de qualité pour ses habitants, je vous remercie de prendre en compte les observations précédentes et souhaite activement poursuivre le partenariat de qualité qui lie ETRAL et CMCA pour de nombreuses années.

FERRARI Jean-Christophe
Président

